



SERVICE DE REPAS À DOMICILE

SERVICE AUX PERSONNES AGÉES (+ DE 60 ANS)
OU EN SITUATION DE HANDICAP DOMICILIÉES À BELFORT

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner au CCAS – 14 bis rue du Général Strolz
CS 70467 - 90008 BELFORT CEDEX

Pour tout renseignement, contacter la référente RAD au 03.70.04.81.91

DEMANDEUR

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

Situation familiale : Marié(e) Veuf(ve) Célibataire Séparé(e) ou divorcé(e)

CONJOINT

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

ADRESSE

..... - 90000 BELFORT

Tél : et/ou

HABITATION

Maison Appartement Étage N° d'appartement Badge Boîte à clé n°

Accès au logement : si vous n'êtes pas en capacité d'accueillir et d'ouvrir la porte au livreur, une clé doit impérativement être transmise au service afin que le repas puisse être mis dans le réfrigérateur.

DATE DE LA DEMANDE :

DATE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON :

JOURS DE LIVRAISON DES REPAS

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

Souhaitez-vous un repas pour le soir (différent de celui du midi) : OUI NON

Modalités de livraison : les repas du jeudi, vendredi sont livrés le jeudi et les repas du samedi, dimanche sont livrés le vendredi.

Régime : Normal Sans sel Diabétique (desserts allégés) Mouliné

PERSONNE À PRÉVENIR

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : et/ou Lien de parenté :

DESTINATAIRE DE LA FACTURE

Nom / Prénom ou Organisme :

Adresse :

PIÈCE A FOURNIR

Une copie de l'avis d'imposition (actuellement 2021 sur les revenus 2020) **est à fournir avec le bulletin d'inscription.** Elle est indispensable pour fixer le tarif. Les tarifs sont basés sur les revenus déclarés qui permettront de déterminer le tarif appliqué (modalités de calcul précisées dans la notice ci-jointe). Si ce document n'est pas fourni, le tarif maximum sera appliqué.

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR OU DE SON REPRESENTANT

Mode de calcul du prix unitaire d'un repas Année 2022

Le prix unitaire d'un repas combine les principes suivants :

- Un prix unitaire plancher (tarif de base) pour les usagers ayant des ressources inférieures ou égales au montant du minimum vieillesse (9 639 € pour une personne seule et 16 868 € pour un couple).
- Un prix unitaire plafond (tarif maximal) pour les usagers dont les ressources annuelles dépassent un montant déterminé par le Conseil d'Administration du CCAS (19 314 € pour une personne seule et 33 800 € pour un couple).
- Une progressivité linéaire des tarifs applicables aux usagers dont les ressources sont comprises entre les deux niveaux de ressources définis ci-dessus.

Les ressources prises en compte sont les suivantes :

- Détail des revenus : pensions, retraites, rentes déclarants 1 et 2 (avant abattement spécial).
- Revenus perçus par le foyer fiscal : capitaux mobiliers déclarés, rentes viagères à titre onéreux nettes, revenus fonciers nets soit en positif ou négatif.
- Réductions d'impôt : Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes.

Ainsi la tarification 2022, applicable aux repas livrés à compter du 1er mars s'établira comme suit :

Usagers – Personne Seule

En fonction des ressources annuelles déclarées au titre de l'année 2020 (AVIS IRPP 2021) :

	Ressources inférieures à 9 639 €	Ressources comprises entre 9 639 € et 19 314 €	Ressources supérieures à 19 314 €
Tarif de base + Part additionnelle (Le cas échéant)	3,47 €	3,47 € + Ressources annuelles – 9 639 € x 0,000774	3,47 € + 19 315 € - 9 639 € x 0,000774 Soit 7,49 €
=	=	=	=
Tarif appliqué	3,47 € (Tarif de Base)	3,47 € + Part additionnelle	10,96 € (Tarif maximal)

Usagers – Couple

En fonction des ressources annuelles déclarées au titre de l'année 2020 (AVIS IRPP 2021) :

	Ressources inférieures à 16 868 €	Ressources comprises entre 16 868 € et 33 800 €	Ressources supérieures à 33 800 €
Tarif de base + Part additionnelle (Le cas échéant)	3,47 €	3,47 € + Ressources annuelles – 16 868 € x 0,000442	3,47 € + 33 801 € - 16 868 € x 0,000442 Soit 7,49 €
=	=	=	=
Tarif appliqué	3,47 € (Tarif de Base)	3,47 € + Part additionnelle	10,96 € (Tarif maximal)

